



RAPPORT ADMINISTRATEURS SEMTAN TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE 2015

SOMMAIRE

- 1) Fiche signalétique de la SEMTAN
- 2) Synthèse des positions prises par les administrateurs au cours de l'année 2015
- 3) Annexe : rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2015



FICHE SIGNALÉTIQUE SEMTAN 2015

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION NIORTAISE (SAEML SEMTAN)

Date de constitution : 1^{er} janvier 2007
Siège Social : 8 rue Paul Sabatier
79000 NIORT

Durée : 99 ans
R.C.S. : Niort 493 441 935
N°SIRET : 493 44 1 935 00019
Code APE : 4931Z
Valeur Action : 10€uros

Capital : 295.000 €uros

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €uros	Nombre d'actions	Nombre de sièges de Conseillers
1. COLLECTIVITES LOCALES				
Communauté d'Agglomération du NIORTAIS	50,85 %	150.000	15.000	5
Ville de NIORT	0,51 %	1.500	150	1
TOTAL Collectivités Locales	51,36 %			
2. AUTRES ACTIONNAIRES				
TRANSDEV	34,07 %	100.500	10.050	1
Caisse d'Épargne POITOU-CHARENTES	6,78 %	20.000	2.000	1
MAIF	2,71 %	8.000	800	1
Inter Mutuelle Assistance	2,71 %	8.000	800	
MACIF Participations	1,69 %	5.000	500	
C.R.C.A. Mutuel Charente Maritime Deux-Sèvres	0,68 %	2.000	200	
TOTAL Autres	48,64 %			
Actionnaires				
TOTAL	100 %	295.000	29.500	9

CONSEIL D'ADMINISTRATION				COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE Préfet des Deux- Sèvres
Conseillers	Date de Désignation	Représentants	Mandat venant à expiration	COMMISSAIRES AUX COMPTES
1. COLLECTIVITES LOCALES				
Communauté d'Agglomération du NIORTAIS	02.06.2014	M Marc THEBAULT	06.2016	Titulaire : Groupe Y désigné par statuts, représenté par Christophe MALECOT renouvellement en juin 2013 (AGO) jusqu'en juin 2019
	02.06.2014	Mme Sophia MARC	06.2016	
	02.06.2014	Mme Claire RICHECOEUR	06.2016	
	02.06.2014	M. Dominique SIX	06.2016	
	02.06.2014	M Jean BOULAIS	06.2016	
Ville de NIORT	02.06.2014	M. Luc DELAGARDE	06.2016	
2. AUTRES CONSEILLERS				
TRANSDEV	15.10.2014	M. Sylvère GUIRIEC	06.2016	Suppléant : Thierry DROUIN désigné par statuts renouvellement en juin 2013 (AGO) jusqu'en juin 2019
Caisse d'Épargne POITOU-CHARENTES	13.01.2015	M. Benoit CHEVEREAU	06.2016	
MAIF	30.04.2015	M. J François BOUILLE	06.2016	

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : CAN représentée par M. Marc THEBAULT - C.A du 02 juin 2014

DIRECTION	Date de désignation	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161121-C52-11-2016-1- DE
Philippe JULHES Directeur Général	CA du 15.10.2015	Date de télétransmission : 25/11/2016 Date de réception préfecture : 25/11/2016

Vie du contrat :

- Mise en place d'un nouveau réseau de service de transport dans le cadre du contrat de DSP signé le 24/08/2010 pour une durée de 6 ans, du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2016. Signature de l'avenant 1 le 05/04/2011 relatif à l'exploitation de la centrale de mobilité du département et le transfert des droits à déduction de la TVA et le remboursement de crédit de TVA.
- Signature de l'avenant 2 le 05/04/2012 relatif aux modifications de la grille tarifaire, la mise à niveau du parc, le transfert du logiciel MIRAGE, l'exploitation du kiosque, les modifications de l'offre et les incidences financières afférentes.
- Signature de l'avenant 3 le 27/05/2013 relatif aux modifications de la grille tarifaire , aux impacts financiers liés au relèvement du taux de TVA au 1^{er} janvier 2012, à l'intégration du décalage entre hausse des tarifs au 1^{er} juillet 2012 et progression des indices contractuels, au réajustement de la tendance de progression du trafic du réseau, aux impacts financiers afférents ainsi que des modifications d'offre de juillet 2011 et de 2012.
- Signature de l'avenant 4 le 25/11/2013 relatif à la modification de consistance de l'offre, au réajustement de la tendance de progression du trafic du réseau, à l'adaptation consécutive du contrat de sous-traitance liant SEMTAN et TPC, au mécanisme financier s'appliquant aux services TAD et TPCR, au PPI, aux services RPI hors cadre DSP, aux actions à engager dans le cadre d'obtention du CICE, à la compensation des effets du relèvement du taux de TVA au 1^{er} janvier 2014, à la création d'un abonnement mensuel pour les demandeurs d'emploi, aux incidences financières afférentes sur l'ensemble de la durée de la DSP.
- Signature de l'avenant 5 le 01/06/2015 relatif aux modifications de la consistance de l'offre de transport sur le réseau TAN pour la période Janvier 2014 – Août 2016. Il a pour objectif de prévoir une contribution complémentaire afin de compenser les effets de l'augmentation du taux de TVA, au-delà du 1^{er} juillet 2014 ; de prévoir une contribution complémentaire afin de compenser l'absence d'actualisation des tarifs au 1^{er} Juillet 2014 ; de corriger le montant de la contribution complémentaire destinée à compenser l'absence d'actualisation des tarifs au 1^{er} Juillet 2012 ; de prévoir une contribution complémentaire afin de compenser le manque à gagner sur recettes lié aux mesures de gratuité sur le réseau TAN trois samedis consécutifs de décembre 2014 ; de réviser les engagements de recettes et de charges de la DSP pour tenir compte de l'extension des ventes de titres scolaires aux habitants des communes composant la Plaine-de-Courance ; de prendre en compte la substitution de la personne publique délégante pour la gestion et l'exploitation de la Centrale de Mobilité des Deux-Sèvres, compte tenu de la création du Syndicat mixte de transport des Deux-Sèvres, à effet du 1^{er} Juillet 2013 ; de modifier le cahier des charges de la DSP en matière de contrôle des voyageurs ; de modifier en conséquence le compte d'exploitation prévisionnel et les montants annuels de contribution financière forfaitaire pour la période du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Août 2016 ; de modifier le contrat de sous-traitance de production entre SEMTAN et Transdev-Poitou-Charentes, compte tenu des modifications apportées à la consistance de l'offre sur les services de transport de personnes à mobilité réduite depuis le 1^{er} Janvier 2014, et à la consistance de l'offre sur les services périurbains et scolaires à partir de la rentrée de Septembre 2014.

Domaine Marketing et commercial :

- Les actions commerciales de la SEMTAN réalisées en 2015 ont été axées sur la conquête et la fidélisation des clients :
- Reconduction de l'opération CM² à visée pédagogique auprès des élèves entrant en 6^{ème}, à la fois la connaissance du réseau et sur la sécurité.
- Promotion de la ligne Maraichine aux Halles de Niort sur divers supports et medias ainsi qu'à travers le renouvellement de partenariats avec les embarcadères, loueurs de vélos, restaurants.
- Publipostage du nouveau règlement Mobitan aux clients Mobitan.
- Organisation et animation ciblées sur divers stands à l'occasion de soirées d'accueil de nouveaux arrivants, de réunions d'information entreprise, maisons de retraite, maisons pour tous, étudiants.
- Action visant à intégrer des personnes en situation de handicap (enfants autistes) sur les lignes urbaines : partenariat avec l'IME de Niort.
- Mailings distribués dans les boîtes aux lettres des 16 nouvelles communes de la CAN pour promouvoir l'offre mise en place à partir de la rentrée.
- Promotion de la desserte de deux nouveaux arrêts « Tartalin » et Croix Hosannière » avec la ligne L.

Formation :

- Formation d'une journée « Accueillir les personnes à Mobilité Réduite » pour 44 salariés.
- Poursuite des formations FCO de 8 sessions d'une semaine pour 4 conducteurs
- 6 sessions de 2 jours pour une formation « Gestion des conflits » (conducteurs et agents du kiosque)
- 4 sessions de 3 jours pour des formations informatiques (Excel, PowerPoint, Acces, Word) pour 6 salariés
- 1 session de 2 jours pour une formation « Sauveteur Secouriste du Travail (SST)» concernant 10 salariés
- 3 sessions de 3 jours pour la formation CACES pour 3 salariés
- 1 session de 3 jours pour la formation « encadrer une équipe opérationnelle » pour 2 contrôleurs
- 1 session de 11 jours pour la formation « parcours responsable services techniques »
- 1 session d'une journée pour la formation « conduite des entretiens professionnels » pour 9 salariés
- 1 session de 10 jours de formation de formateur SST pour 1 salarié

Vie du réseau :

Quelques actes d'incivilité recensés sur divers points du réseau en 2015 dont l'une marquante avec l'agression physique d'un conducteur place de la Brèche avec une ITT de 10 jours suivie d'un arrêt accident du travail de 290 jours.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20161121-C52-11-2016-1- DE Date de télétransmission : 25/11/2016 Date de réception préfecture : 25/11/2016
--

Résultats de l'exercice :

Les résultats sont analysés dans le compte de résultat et font ressortir les éléments suivants (incluant l'effet CICE d'un montant de 251 062 €) :

- ☞ des produits d'exploitation de 13 926 555 €
- ☞ des charges d'exploitation de 13 927 312 €
- ☞ *un résultat d'exploitation de -758 €*
- ☞ *un résultat financier de 18 605 €*
- ☞ *un résultat courant avant impôt de 17 847 €*
- ☞ *un résultat exceptionnel de - 4 272 €*
- ☞ *un résultat comptable après impôt de 13 576 € (cf. annexe 1)*

Le Bilan :

Il fait ressortir :

A L'ACTIF :

- Un actif net immobilisé de 38 643 €
- Et un actif net circulant de 5 900 218 €

AU PASSIF :

- Un total de capitaux propres de 397 041 €
- Une provision pour risques et charges de 184 060 €
- Des dettes de 5 357 759 €

Total du bilan : 5 938 861 €